



Comité de Quartier

Faget

Compte-rendu de la réunion du 22 juin 2023

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Marie-Lyse BISTUÉ : Adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Jean CONTOU-CARRÈRE : Élu référent du quartier

Joseph LAMOURET : Correspondant du quartier

Claude ARNAUT : Correspondante du quartier

Adresses mails : ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

 j-contoucarrere@oloron-ste-marie.fr

30 participants

1) Questions / Réponses

Point 1 : Foyer rural

Pour l'activité d'associations, pour des rencontres, les élections et la tenue d'événements festifs ou culturels, nous n'avons que le « Foyer rural », ancienne école du village. Celle-ci est actuellement interdite car dangereuse. Beaucoup d'habitants ne comprendraient pas que cet immeuble vienne à disparaître. D'où la demande expresse de la réhabilitation.

Réponse : Une étude financière et technique est en cours.

Point 2 : Chapelle

Est-il possible que les élections aient lieu dans cette chapelle étant donné qu'elle a été déclassée ?

Réponse : Tout déplacement de bureau de vote doit être soumis à la décision du Préfet. Aujourd'hui, l'objectif est de pouvoir maintenir la localisation actuelle avec par exemple un algéco, en cas de démolition du bâtiment existant. Dans le pire des cas, le bureau de vote serait déplacé au sein du quartier. L'église désaffectée reste à vérifier avec l'État. Le comité de quartier sera informé le moment venu.

Point 3 : Circulation

Les habitants supportent mal la conduite dangereuse des automobilistes qui se croient en rase campagne et ne remarquent même pas qu'ils traversent un village (D103), particulièrement en période d'ouverture du parc Aqua Béarn. Ils roulent à la vitesse autorisée par les virages. De plus, nombreux sont ceux qui, empruntant le chemin de la Teulère, ne respectent pas la signalisation (STOP) au carrefour avec la D103.

Le comité de quartier réclame un des dispositifs suivants pour ralentir les étourdis ou fous-furieux :

- panneaux de limitation 30 km/h (au lieu de 50 actuellement) aux entrées ouest et est du village (D130)
- coussins berlinois
- écluses routières

Réponse : Les panneaux de limitation 30km/h ont été posés. Pour les coussins berlinois, les Services Techniques sont en attente de l'avis du CD 64 (demande étudiée lors de la visite de quartier du 7 juillet).

Point 4 : Signalisation

Est-il possible de replacer les panneaux :

- au pont, Chemin de la Teulère, sur l'Auronce
- au carrefour, Chemin de Ribère – Teulère, où des travaux récents ont arraché une partie de la signalisation

Réponse : Les panneaux ont été remis dans les intersections de départ du Chemin de la Teulière.

Point 5 : Limitation de circulation « poids lourds »

Chemin de la Teulère : envisager de placer des panneaux d'interdiction de circuler pour les véhicules de plus de XX tonnes afin de prévenir les risques de blocage entre le Faget et Oloron.

Réponse : Ceci n'est pas possible car les transports agricoles seraient également concernés.

Point 6 : Internet

Alors que la fibre optique se généralise en France, les habitants du Faget, qui ne bénéficient que d'un « haut débit » souvent très lent, attendent avec impatience d'y être connectés. La mairie a certainement le pouvoir d'accélérer cette évolution.

Réponse apportée lors de la réunion : Le déploiement est en cours le long de la Départementale 103. La fin des travaux est prévue cet automne. Pour les hameaux les plus éloignés, la fin des travaux est prévue pour le printemps prochain.

Point 7 : Nom des chemins

Il faut en finir avec les noms dits « occitans » des rues qui perturbent les visiteurs et les livreurs. Personne ne s'y retrouve. Même les noms béarnais ont été traduits... Exemple, le ruisseau « Labérou » (noisetier en béarnais) devenu « l'Aveyron » !

La date de la prochaine réunion du comité de quartier n'a pas été définie.